


Contrat Produits laitiers Eté 2019							
Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne							
Le producteur				Le(s) consomm'acteur(s)			
GAEC Coteaux de la Divatte		Sébastien Bénéreau		NOM(s) Prénom(s)			
La Gualonnière 44450 Barbechat		Tél. 06 13 72 56 10 coteauxdeladivatte@gmail.com		Adresse			
				mail:			
				Tél(s)			
AMAP de Thouaré-sur-Loire 23 rue de Mauves, boîte N°12, 44470 Thouaré-sur-Loire – amap.thouare@gmail.com				Distribution : mardi de 18 h à 19 h 136 Rue du Jaunais			
Réfèrent(s) pour la saison : Marc Lefranc : lefranc.team@wanadoo.fr				Retour des contrats : POUR LE MARDI 23 Avril 2019 à la morvandièrre Boite N°12			
Par ce contrat, le producteur et le consomm'acteur adhèrent aux principes et au respect de la Charte des Amap ( <a href="http://miramap.org">http://miramap.org</a> ).							
ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le producteur s'engage à livrer deux fois par mois des produits laitiers issus de l'agriculture raisonnée en respectant la chaîne du froid,</li> <li>Le producteur s'engage à être le plus souvent possible présent aux distributions et accueillir les adhérents sur sa ferme,</li> <li>Le producteur s'engage à être transparent sur le mode de fixation des prix et sur les méthodes de travail.</li> </ul>							
ENGAGEMENT DU CONSOMM'ACTEUR							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partage les aléas liés aux intempéries et aux autres fléaux agricoles en passant commande pour chaque distribution sur la durée entière de la saison.</li> <li>Le consomm'acteur s'engage à venir retirer ses produits à chaque livraison ou à les faire récupérer par la personne de son choix, faute de quoi les produits seront perdus. <b>De plus, il rapporte à chaque distribution les contenants( bouteilles et pots lavés)</b></li> </ul>							
TERMES DU CONTRAT							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour chaque livraison de sa production de produits laitiers. Voir tableau</li> <li>Le présent contrat est souscrit et réglé <b>en 1 à 2 chèques</b> libellé au nom de "GAEC Coteaux de la Divatte", la somme indiquée dans le tableau.</li> </ul>							
Chaque membre de l'AMAP remplit et signe le contrat et le(s) 1 (ou 2) chèque du montant (identique si 2 chèques) correspondant au total à l'ordre "GAEC Coteaux de la Divatte".							
Produits	Conservation	Cond.	Tarif	Quantité	Quinzaine A	Quantité	Quinzaine B
Petit panier avec lait : 1l de lait, 1petit Paul, 1produit laitier(au choix du producteur)			4,5		0,00 €		0,00 €
Petit panier sans lait : 1petit Paul, 1produit laitier(au choix du producteur)			3,5		0,00 €		0,00 €
Gros panier : 1l de lait, 1petit Paul, 2 produits laitiers(au choix du producteur)			6,5		0,00 €		0,00 €
Lait cru entier	4 jours	1 litre	1,10 €		0,00 €		0,00 €
Yaourt nature	21 jours	Pot 500g	1,70 €		0,00 €		0,00 €
Yaourt nature 0%	21 jours	Pot 500g	1,60 €		0,00 €		0,00 €
Yaourt vanille	21 jours	Pot 500g	2,00 €		0,00 €		0,00 €
Petit Paul*	21 jours		2,00 €		0,00 €		0,00 €
Fromage blanc 40%	10 jours	Pot 500g	2,50 €		0,00 €		0,00 €
Fromage blanc 0%	10 jours	Pot 500g	2,40 €		0,00 €		0,00 €
Crème crue	15 jours	20 cl	1,60 €		0,00 €		0,00 €
Faisselle	10 jours	4Pots	1,70 €		0,00 €		0,00 €
Beurre doux	15 jours	250g	3,30 €		0,00 €		0,00 €
Beurre au sel de guérande	16 jours	250g	3,30 €		0,00 €		0,00 €
Vous choisirez d'une quinzaine sur l'autre.				Total par quinzaine	0,00 €		0,00 €
*Fromage frais, choix : Nature, Ail et fines herbes, Ciboulette, Echalote, Tomate basilic, Piment d'Espelette, 7 épices (cajun), Paprika fumé.							
					<b>TOTAL DE LA COMMANDE (Ax6 + Bx7)</b>	<b>0,00 €</b>	13 distributions
					Chèques :	1 de	0,00 €
						2 de	0,00 €
Quinzaine A : 21/05 ; 18/06 ; 16/07 ; 13/08 ; 10/09 ; 08/10				Quinzaine B : 07/05 ; 04/06 ; 02/07 ; 30/07 ; 27/08 ; 24/09 ; 22/10			
signature du producteur				Signature de l'ampapien			
